

Réunion du comité Technique « Foncier et Développement » 12 octobre 2023

Chantier Pastoralisme

Régulation de l'accès aux ressources pastorales communes en lien avec le changement climatique

Etat d'avancement du dialogue politique entre les acteurs des territoires (Tunisie, Maroc, France)

Ordre du jour

10h00 – 10h15

Mot d'accueil par la Fédération des Alpes de l'Isère et introduction par le Comité Foncier

10h15-11h00

Rappel des origines de cette initiative PASTOREG

Les travaux réalisés lors de la rencontre des territoires à Médenine (mai 2023)

11h00-12h00

Acquis et enseignements au terme des trois années de l'initiative Pastoreg

12h00-12h30

Prochaines étapes

12h30-13h00

Echanges avec les membres et points divers





Rappel de l'origine et la démarche de l'initiative Pastoreg

Les origines de l'initiative

2014 : Dialogue amorcé entre les acteurs tunisiens, français et marocains à l'occasion d'un atelier organisé par l'IRAM et l'IAMM sur l'amélioration des politiques publiques de développement des territoires ruraux vulnérables méditerranéens

2015-2020 : Différents travaux portant sur la gestion des ressources naturelles au sein des différents territoires, accompagnés par l'IRAM et l'IRD



Les origines de l'initiative

Des expériences de mise en dialogue des problématiques de gestion des ressources communes

- Qui ont fait naître la **volonté d'engager des occasions + fréquentes de rencontres** dans le but de construire des **regards croisés** entre acteurs professionnels et publics et alimenter les innovations au sein des différents territoires
- **Dans un contexte de plus en plus pressant** marqué par des extrêmes météorologiques et climatiques

2020 : subvention de recherche octroyée par le CTFD



Les partenaires impliqués



Gouvernorats de Médenine et Tataouine

DG-FIOP et CRDA

- **CRDA** : Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) en charge du développement agricole et pastoral et de l'accompagnement des Groupements de Développement Agricole,
- **DG-FIOP** : Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels (DG-Fiop) du ministère de l'Agriculture.

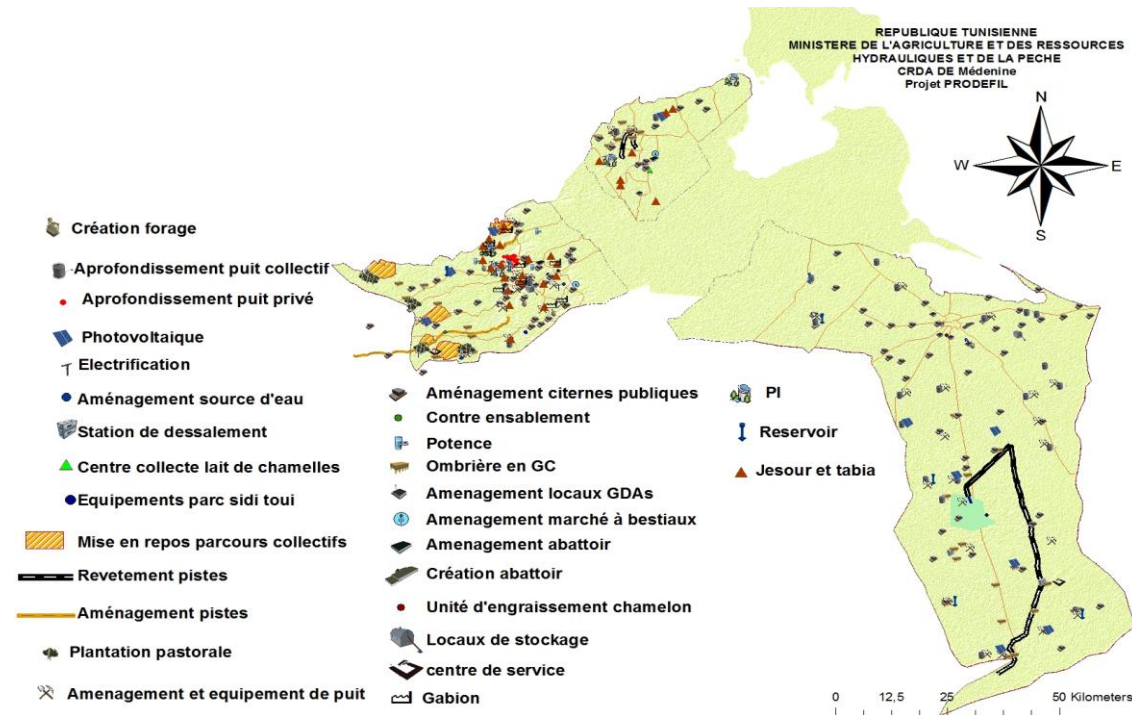


Gouvernorats de Médenine et Tataouine

Enjeux de la régulation foncière pastorale

Des parcours collectifs faisant l'objet de dégradation :

- **Défrichements à vocation agricole :**
 - phénomène relativement ancien
 - Le partage des terres des « arouchs » et leur mise en culture (Tunisie Centrale)
 - 20 % de la superficie totale des parcours durant les 30 dernières années (WB, 2015).
- **Prélèvements illicites de bois (sous-estimés)**
- **Surpâturage dans les parcours collectifs : en progression et dramatique durant les années sèches**
- **Un choix inadéquat de la sauvegarde du cheptel durant les années de sécheresse (campagne de sauvegarde du cheptel durant les années de disette)**
- **Succession des années de sécheresse et changements climatiques**



Gouvernorats de Médenine et Tataouine

Enjeux de la régulation foncière pastorale

Les causes inhérentes aux mutations des systèmes pastoraux et agropastoraux :

- la **déstructuration des sociétés pastorales** traditionnelles et la quasi-disparition des institutions traditionnelles (Myaad) de la gestion des parcours;
- la **privatisation** des parcours collectifs;
- la **régression de la mobilité** des animaux avec les conséquences sur l'utilisation de l'espace pastoral;
- l'introduction de la **mécanisation** pour le transport des animaux et l'approvisionnement en eau et en concentré pour la complémentation et davantage de disparité entre riches et pauvres;



Gouvernorats de Médenine et Tataouine

Enjeux de la régulation foncière pastorale

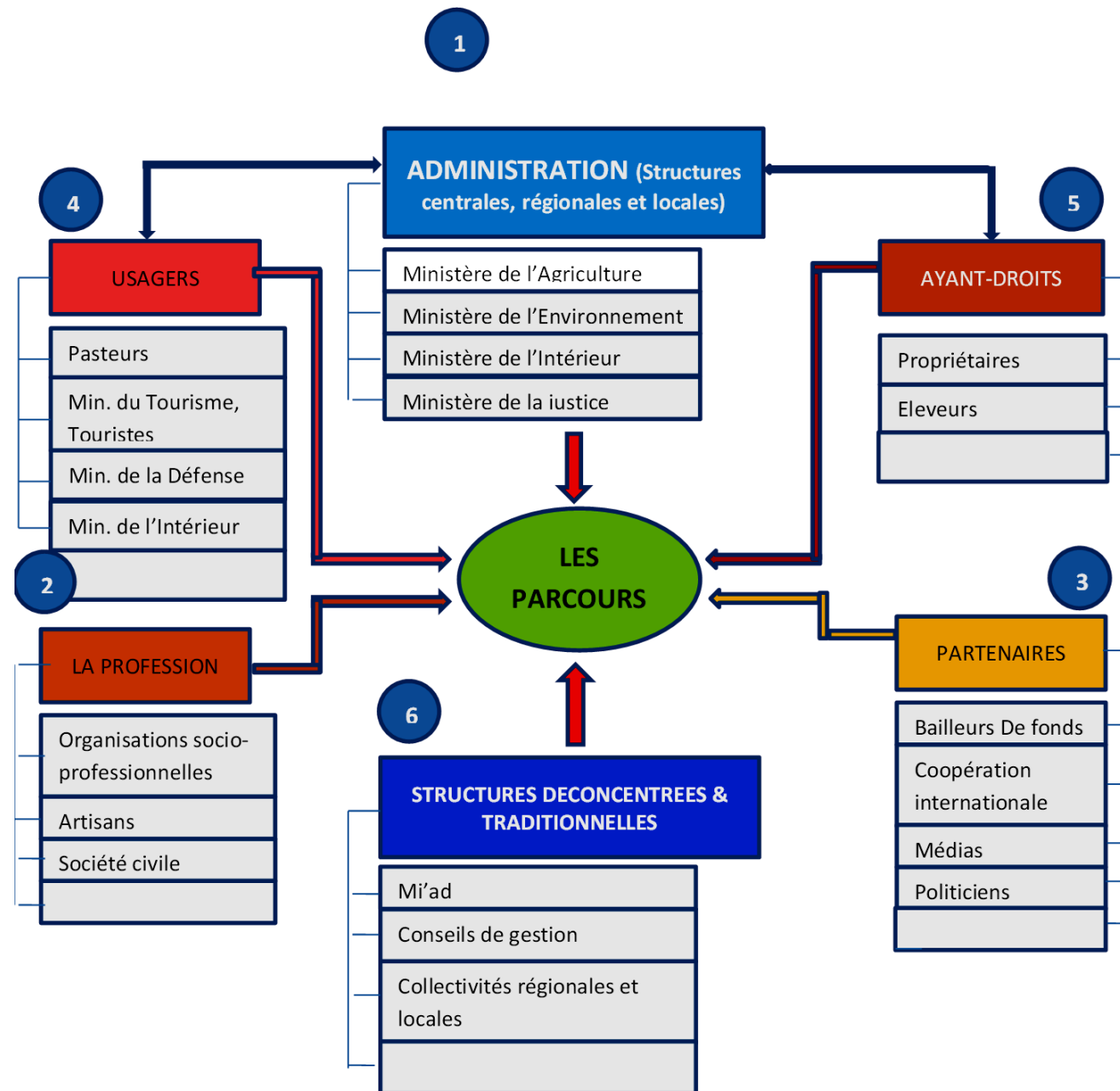
- **La complexité du foncier (absence de carte typologique)**
- **L'approche de développement et la relation administration – usagers (Top down)**
- **Les politiques agricoles, la législation et la multiplicité des intervenants**



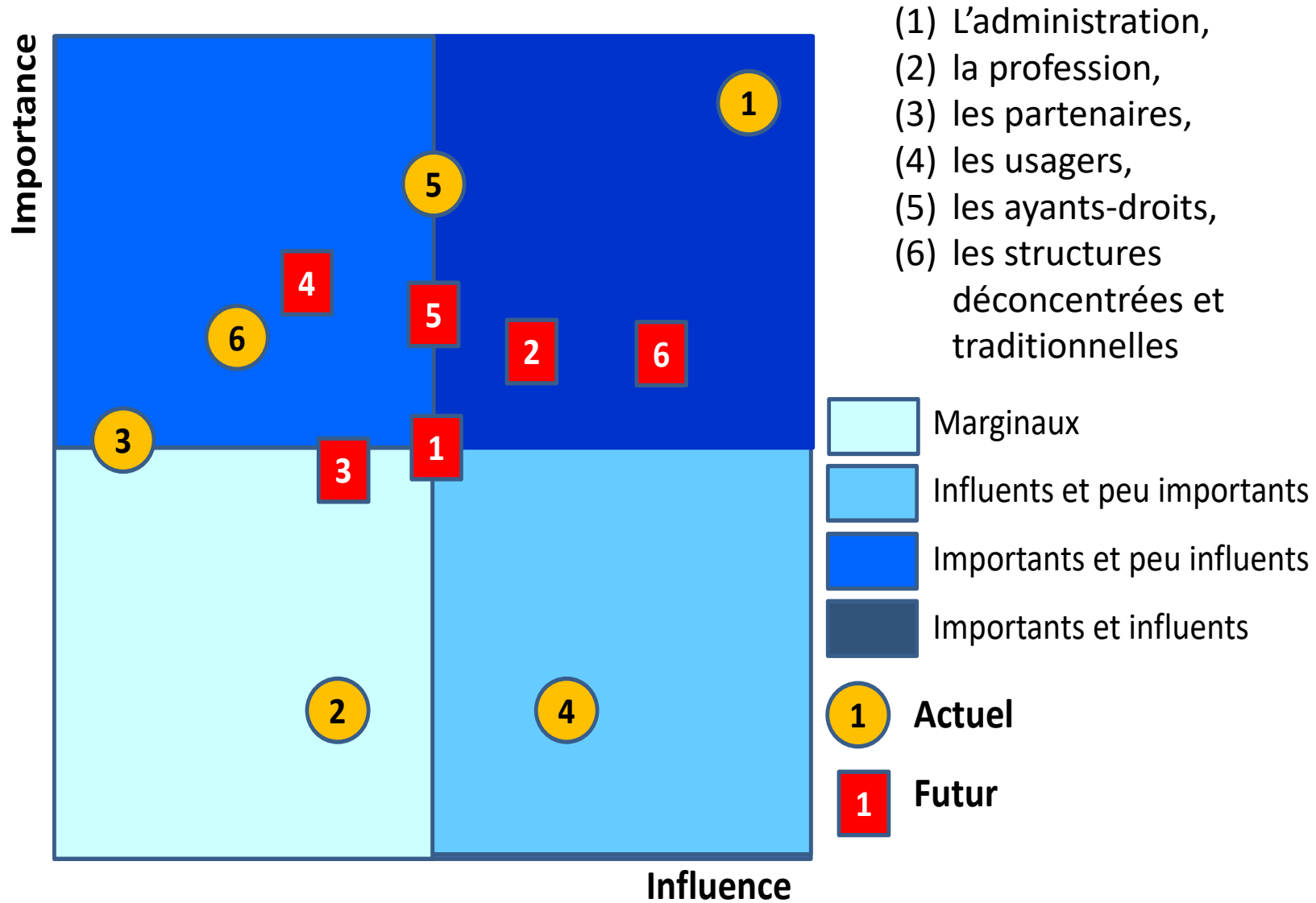
Le Statut Foncier des Parcours en Tunisie

Types de parcours	Non soumis au régime forestier (ha)	Soumis au régime forestier (ha)	Acteurs et organismes gestionnaires	Impact : atouts et contraintes
Parcours Forestiers	-	970 000	DGF	Situation foncière sécurisée Inaliénable Imprescriptible Non susceptible de déclassement sauf des cas prévus par l'Art 15 du C
Parcours Domaniaux	-	67 881	DGF, OTD	Mauvaise coordination et échec de mise en œuvre des conventions de gestion entre la DGF et OTD Protection et conservation des parcours est assurée
Parcours Collectifs	1 962 301	537 699	- DGF, CG, GDA : pour les parcours soumis au régime forestier - CG et GDA pour le parcours non soumis	Non soumis: Exploitation non réglementée et anarchique et dégradation avancée, Savoir-faire local important Soumis: Absence de coordination Gestion unilatérale par la DGF Impossibilité de mise en œuvre des conventions de gestion, Conflits avec les usagers et les ayants droits
Parcours Privés	1 285 000	-	OEP, CRDA, Propriétaire	Terrains inclus dans les exploitations agricoles Méconnaissance des limites et superficies très disparates Perte continue par changement de vocation (plantation arboricole en sec et création périmètre irrigué)
Total	3 247 301	1 575 580		
Total général	4 285 182			

Cartographie des acteurs et modalités de synergies



Cartographie des acteurs et modalités de synergies

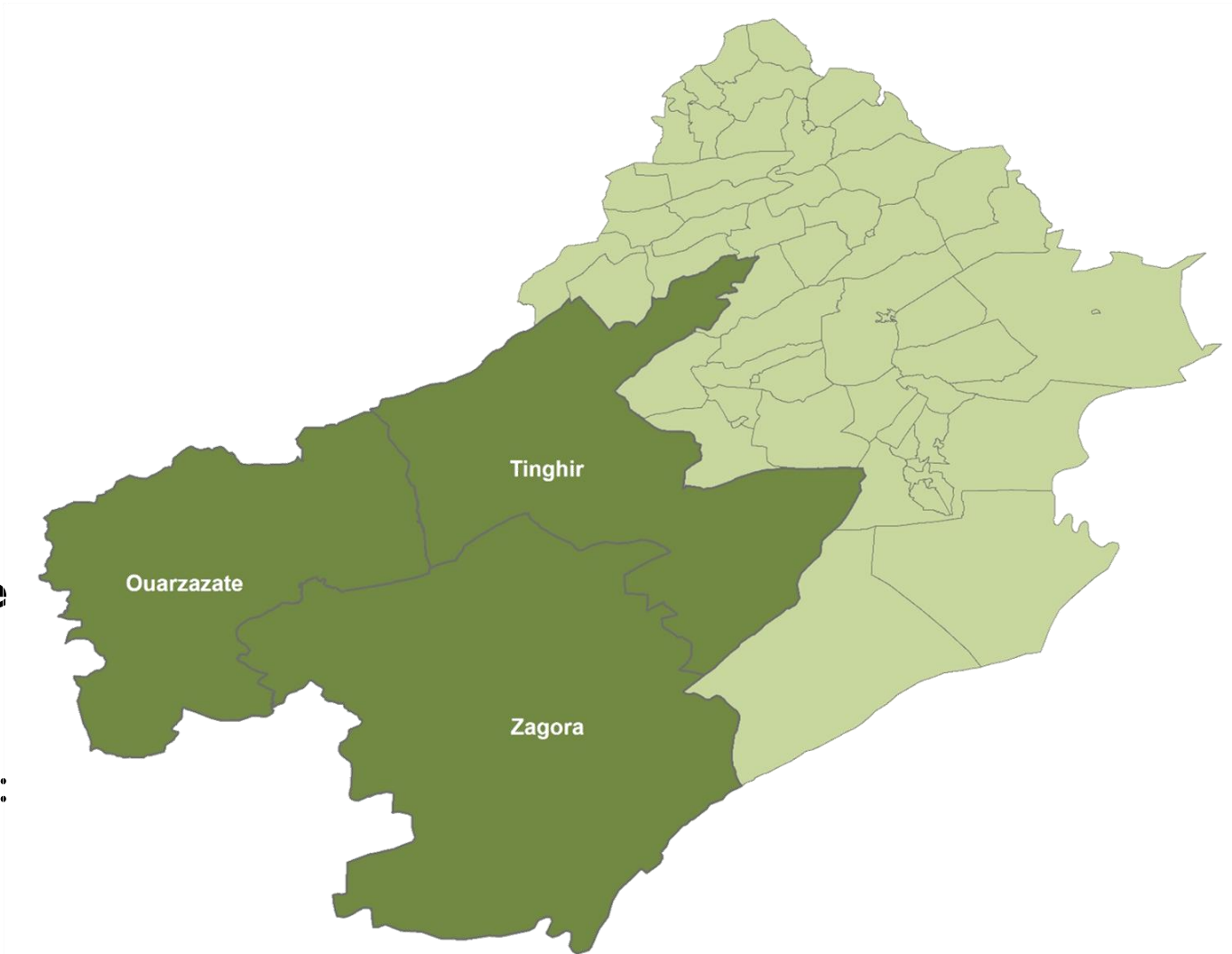


Région du Drâa-Tafilalet

ORMVAO

ORMVAO : l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO), en charge notamment de l'accompagnement des acteurs locaux dans les concertations locales au sein des espaces pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la récente loi 113/13 du Code Pastoral.

- **Superficie totale de la zone d'action de l'ORMVAO:** 4.783.666 Ha
- **Superficie des espaces pastoraux:** 4.029.278 Ha
- **Superficie des espaces sylvo-pastoraux:** 520.908 Ha



Région du Drâa-Tafilalet

Enjeux de la régulation foncière pastorale

- Effondrement et la disparition d'un ensemble de coutumes et de contrats coutumiers
- Augmentation du rythme de mouvement des troupeaux en raison du développement des moyens de transport et de communication
- Changement des itinéraire de transhumance à cause de l'extension des terrains agricoles au détriment des parcours



Région du Drâa-Tafilalet

Enjeux de la régulation foncière pastorale

- Immensité de l'espace pastoral
- Coût élevé d'amélioration des terrains de parcours dégradés
- Années successives de sécheresse
- Surexploitation des ressources pastorales
- Loi 113-13 relative à la transhumance pastorale, à l'aménagement et à la gestion des espaces pastoraux et sylvopastoraux en cours d'opérationnalisation



Alpages de l'Isère

FAI

FAI : Fédération des alpages de l'Isère

Association loi 1901 à but non lucratif constituée en 1982

Association rassemblant :

- Membres élus : Des élus des communes pastorales et des éleveurs responsables d'alpages, les intercommunalités (depuis 2023)
- Membres de droit : Les structures qui agissent autour de la mise en valeur des espaces pastoraux, dans l'ensemble des domaines

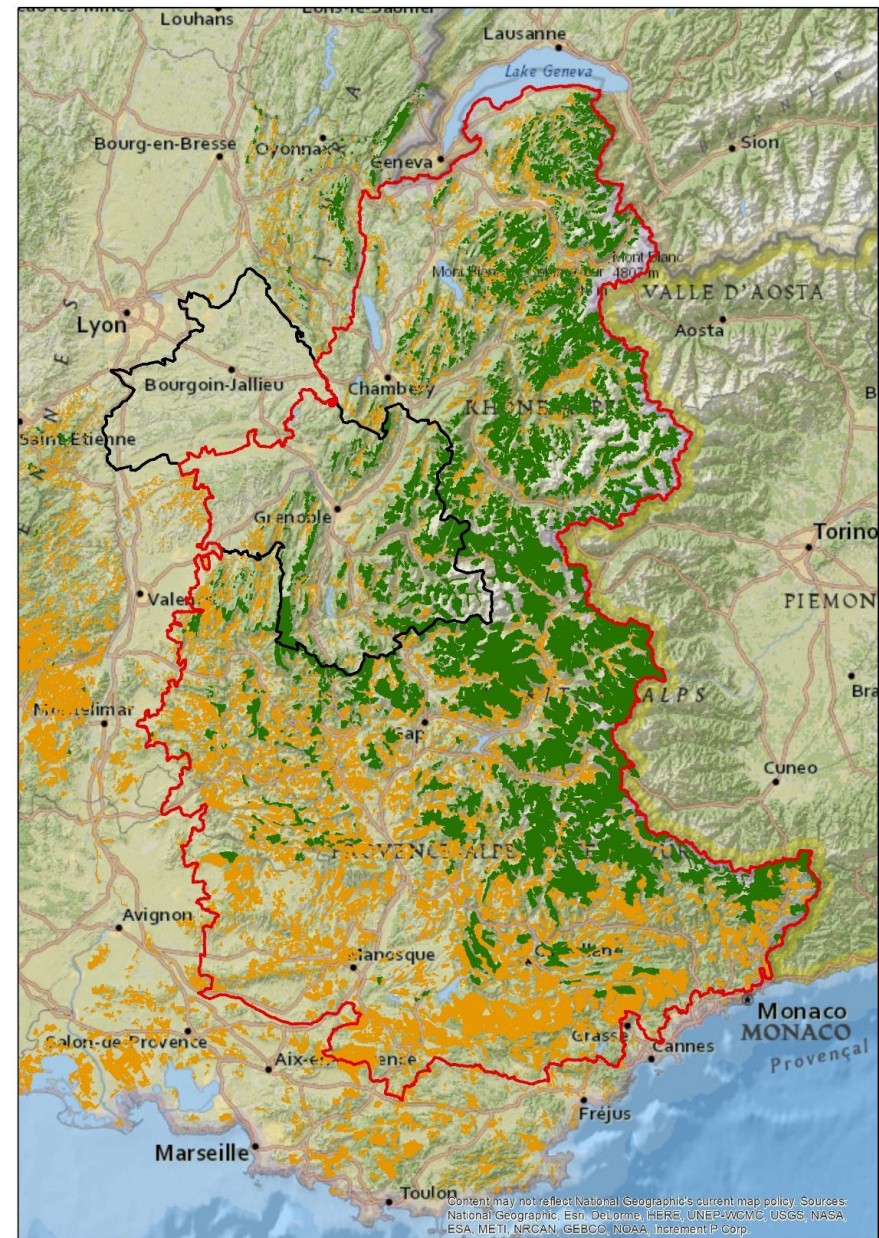
Missions : Accompagnements techniques pour favoriser la mise en valeur des ressources pastorales, médiations, amélioration des conditions de travail, mobilisation de moyens publics...

En ISERE:
68 000 ha d'alpages

+

12 000 ha de zones pastorales

→ 10 % de la surface totale du département



Alpages de l'Isère

Enjeux de la régulation foncière pastorale

- **Faire face aux changements climatiques et à leurs effets sur les ressources,**
 - Des systèmes agricoles et acteurs dépendants des ressources naturelles renouvelables, et de leurs pollutions
 - Réduction potentielle des accès à l'eau (absence de précipitations estivales) et fourragères (observations empirique -20% des chargements, mais avec des biais)
 - Changement du régime de la pousse de l'herbe, avec une pause estivale d'un mois (systèmes devenant steppiques)
 - Complication des présences humaines en montagne (sources qui n'alimentent plus les logements, perte de qualité des eaux potables des logts)
- **Subir la prédation des loups, assumer les moyens de protection associés**
 - Env 450 Demandes de constats en Isère en 2022
 - Plus de 500 chiens de protection en alpage (140 bergers)
 - Des astreintes accrues et une dégradation des relations humaines des éleveurs et bergers, dans les sphères familiales, professionnelles et sociales



Alpages de l'Isère

Enjeux de la régulation foncière pastorale

- **Faire avec les nouveaux regards et usages sociaux (internes et externes) sur les espaces pastoraux et changements climatiques**
 - Nouveaux rapports aux animaux, à l'élevage, à la consommation de viande...
 - Nouveaux comportements à l'égard des espaces agricoles / naturels / pastoraux (Les 2 derniers étant confondus)
 - Augmentation de la fréquentation des activités de pleine nature, toute saison, toute heure
- ➔ **L'ensemble conduisant à des pertes de souplesse d'exploitation et de capacité d'adaptation**



Une démarche centrée sur les échanges entre territoires pastoraux

Médenine – mai 2023



Ouarzazate – mars 2022



Une démarche centrée sur les rencontres des territoires pastoraux

Objectifs :

- Cadre favorable au dialogue entre acteurs professionnels et publics ;
- Emergence d'une expertise collective inter-territoires à propos du développement d'un pastoralisme durable adapté au changement climatique (gestion des parcours collectifs, amélioration des politiques publiques de gestion du foncier pastoral, régulation de l'accès aux ressources communes).





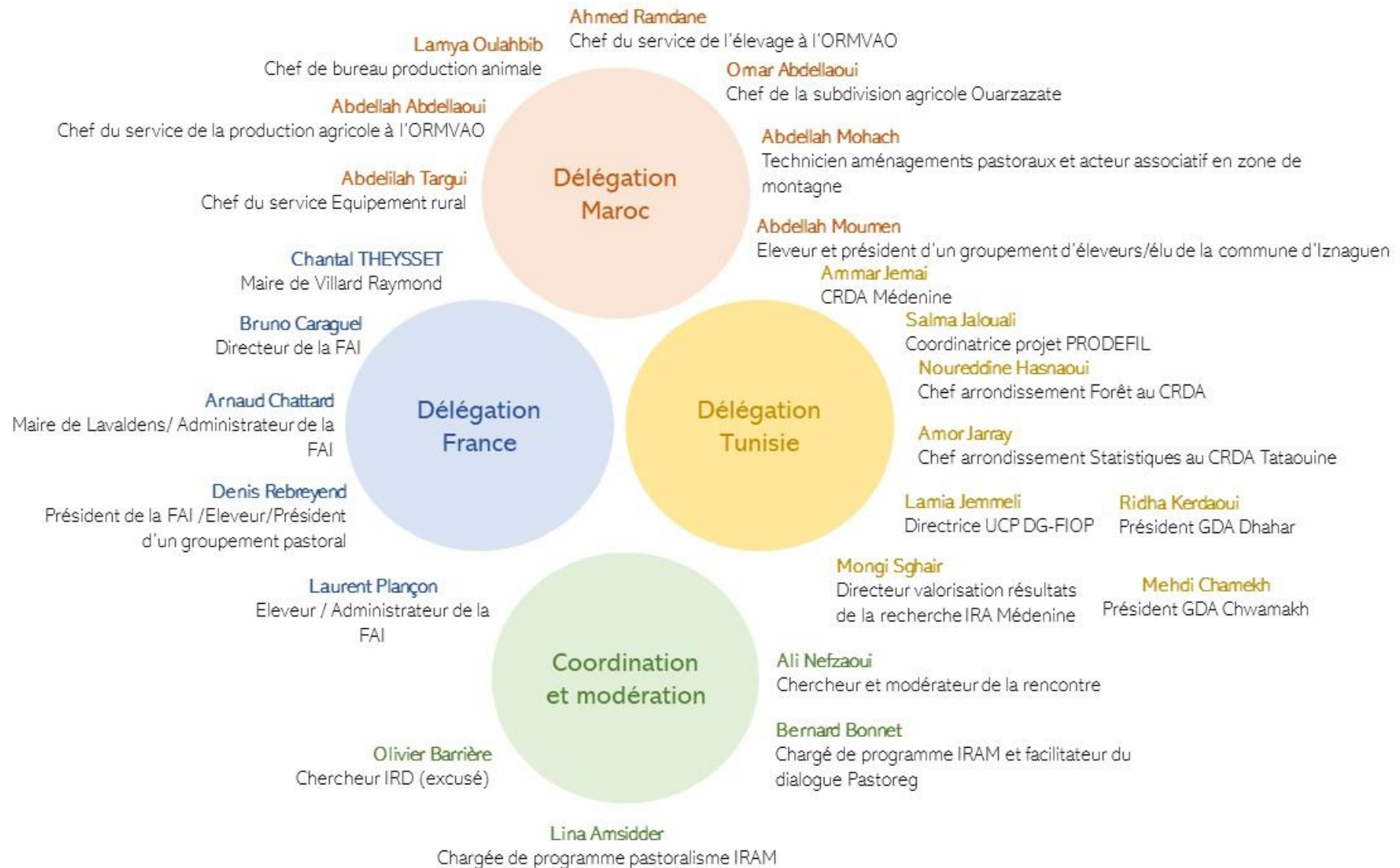
Restitution des travaux réalisés dans le cadre de la rencontre des territoires à Médenine (mai 2023)

Objectifs généraux

- Réunir les représentants des organisations techniques, d'éleveurs et d'élus des trois territoires (dont une majorité était impliquée à Ouarzazate en 2022)
- Poursuivre et consolider le dialogue et les innovations initiées dans les territoires depuis la rencontre de Ouarzazate






Participants



Travaux réalisés du 15 au 19 mai 2023

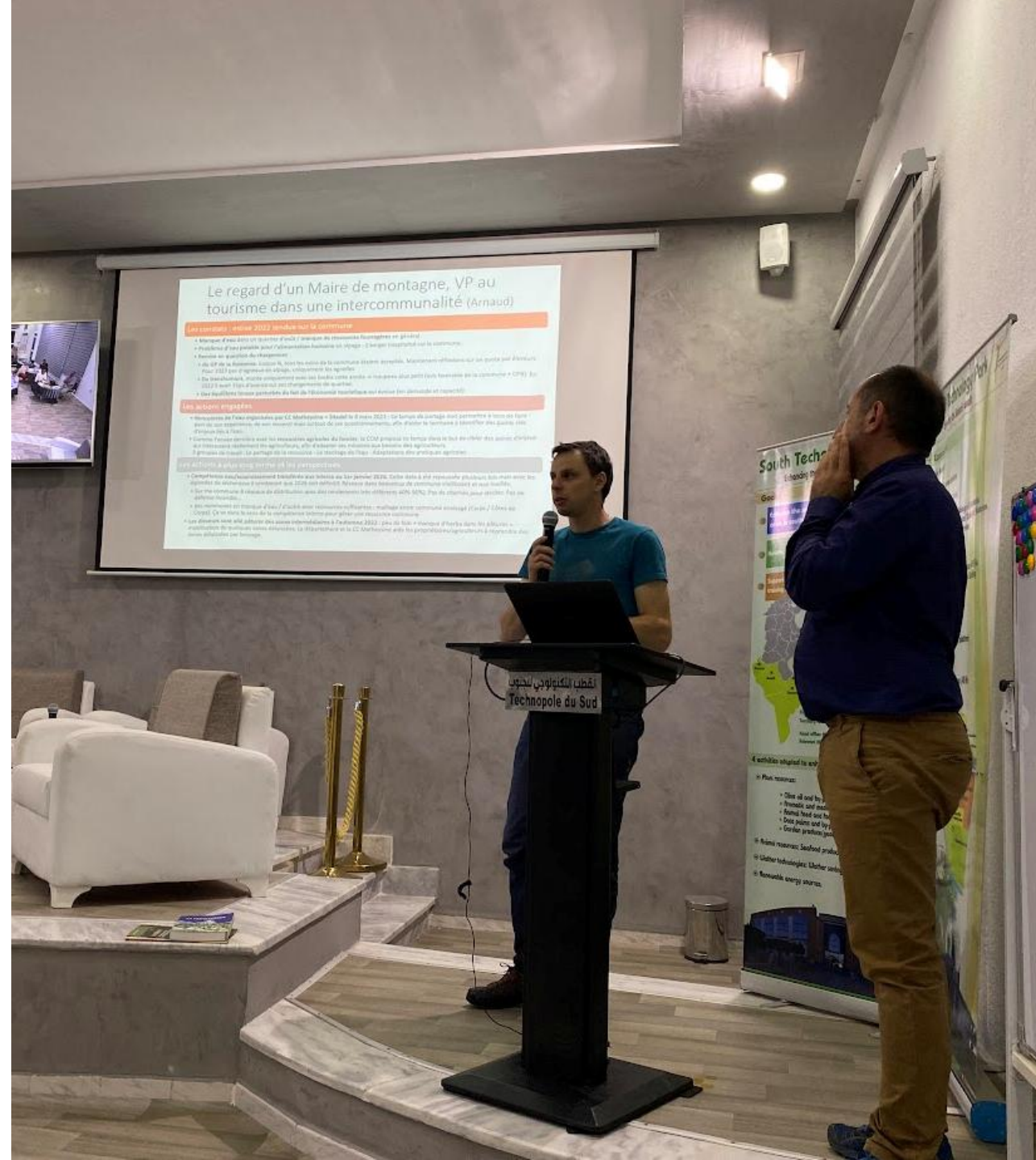
Une semaine articulée autour de différentes étapes/moments :

-  Point sur l'avancée des feuilles de route
-  Réflexion inter-territoires sur les effets perçus du changement climatique, les tactiques d'adaptation et voies pour améliorer les politiques
-  Approfondissement de 3 thèmes complémentaires à partir des visites sur le terrain

1

Point sur l'avancée des feuilles de route

- Retour sur les faits marquants de l'année 2022/2023
- Présentation de l'état d'avancement des feuilles de route



2

Réflexion inter-territoires

- Partage d'expériences entre les territoires autour de **2 thématiques** :

1) Les phénomènes de sécheresse récents, l'évolution des milieux pastoraux, des ressources en fourrages et en eau, les tactiques d'adaptation des éleveurs et leur efficacité;

2) La mobilisation des organisations professionnelles, des collectivités et de l'Etat dans la réponse à court terme à cette situation, les directions à prendre pour inscrire ces adaptations dans la durée



2

Réflexion inter-territoires

- Travail en groupes (2) sur l'identification des points communs et les particularités propres à chaque contexte;
- Restitution en plénière



Résultats du groupe 1 (exemple)

Milieus

Réponses pastorales (stratégies d'adaptation)

Points communs

Hausse des phénomènes extrêmes et des aléas climatiques (crues, sécheresses)

Situation de crise remarquée dans les trois territoires depuis 2020

Taux de remplissage des barrages faibles (23 à 30% pour Maroc et Tunisie ; 70% pour la France)

Observations

Diminution du niveau des nappes phréatiques

Diminution de l'eau pour l'irrigation et l'abreuvement du cheptel

Baisse du niveau des barrages

Diminution des précipitations

Hausse des températures

Erosion éolienne

Apparition d'espèces végétales non appétables et diminution du stock semencier (à la marge pour la France)

Adaptation des règles communes

Valorisation de nouveaux espaces

Aménagements d'ouvrages de rétention/stockage de l'eau (citernes souples, citernes souterraines)

Hausse des investissements

Recherche de moyens financiers

Particularités des territoires

Maroc/Tunisie : la sécheresse est une donnée structurelle mais s'est fortement accentuée au cours de ces dernières années

Phénomène d'ensablement/désertification (Maroc, Tunisie)

Augmentation de la salinité des sols (Maroc, Tunisie)

Tendance à la décapitalisation (Maroc/Tunisie)

Diminution des chargements (France)

Complémentation/Diversification des ressources alimentaires avec achat d'aliments bétails (Maroc/Tunisie)

Mobilité transrégionale (Maroc/Tunisie)

Tendance vers élevages naisseurs (Tunisie/Maroc)

3

Approfondissement de 3 sous-thèmes à partir des visites de terrain



Visites des GDA engagés dans le soutien aux éleveurs et la gestion des parcours collectifs (Chwamar, Menzelt Moggar, Dahar, Tlalet, Guermassa, Chenini).

3

Approfondissement de 3 sous-thèmes à partir des visites de terrain

3 sous-thèmes :

- **Les structures d'appui à la gestion pastorale :** quels modes d'organisation, quelles missions, quelles activités en lien avec les éleveurs et les acteurs de la gestion des parcours collectifs ?
- **Les ressources pastorales :** comment elles se caractérisent ? Quelles évolutions ?
- **Les adaptations des éleveurs aux changements :** comment les éleveurs développent-ils des stratégies d'adaptation à ces contraintes climatiques, mais aussi aux autres contraintes ?

Idée d'en apprendre plus sur le contexte tunisien & croiser les regards autour de ces trois problématiques

3

Approfondissement de 3 sous-thèmes à partir des visites de terrain

Observations et analyses restituées à l'ensemble des participants en assemblée plénière lors du dernier jour de la rencontre.



Résultats mis en avant par le groupe 1 (les structures d'appui à la gestion foncière pastorale)

Ouarzazate	Médenine/Tataouine	Alpages de l'Isère
<p>La pression paraît plus forte sur l'espace pastoral</p> <p>La mobilisation de la société civile</p> <p>Les entraves croissantes aux pratiques traditionnelles de mises en défens</p> <p>Exigent de remettre du collectif dans la gestion</p>	<p>Le statut des terres de parcours est diversifié : parcours collectifs et parcours privés, ne faisant pas l'objet de mesures de soutien à la gestion</p> <p>On est ici en attente d'une Loi pour reconnaître et encourager la gestion des parcours collectifs fortement sollicités dans cette période de sécheresse</p>	<p>La possibilité de contractualisation entre propriétaires (dont les communes et les groupements d'éleveurs, portée par la loi de 1972 a permis de redonner du collectif à la gestion.</p> <p>Mais les conditions climatiques actuelles obligent à innover pour intervenir dans les espaces de replis dans lesquels la question de la propriété privée domine, mais où les propriétés privées des collectivités constituent des leviers d'innovation significatifs.</p>



Acquis et enseignements au terme des trois années de l'initiative PASTOREG

Témoignages du Maroc

ORMVAO

Les échanges PastoReg effectués lors des rencontres d'Ouarzazate-Maroc et Médenine-Tunisie nous ont permis de faire les constats suivants :

- La sécheresse et le déficit pluviométrique, qui ont évolué dans certaines situations vers un déficit hydrique chronique, constituent **des préoccupations communes des trois territoires**. Des systèmes d'adaptation pour la gestion et la régulation de l'accès au foncier pastoral sont à mettre en place avec l'appui des pouvoirs publics.
- **Les institutions traditionnelles de gestion du commun en zones pastorales ont prouvé leur grande capacité de résilience aux changements climatiques**, néanmoins, certaines structures et institutions modernes mises en place dans le cadre de projets par les pouvoirs publics **risquent de disparaître** si elles ne sont pas appuyées durablement et sur le plan législatif.



Témoignages du Maroc

ORMVAO

Les échanges effectués entre territoires ont permis à l'équipe de l'ORMVAO- Maroc :

- D'avoir plus de recul par rapport à la dynamique territoriale dans notre zone face aux changements climatiques et à la conjoncture internationale (grandes fluctuations des prix suite aux crises politiques actuelles);
- De capitaliser sur les acquis et les leçons tirées dans les différents territoires en matière de régulation de l'accès au foncier pastoral, organisation de la gestion du foncier, conception et mise en œuvre des lois et codes pastoraux, suivi/surveillance de la dynamique des ressources et des changements (l'expérience et l'expertise de la FAI est pilote dans le domaine du suivi des changements);
- De co-construire, avec les usagers et les acteurs locaux, une approche concertée de mise en œuvre, d'adaptation ou de conception des lois et des règles d'accès au foncier pastoral.



Témoignages du Maroc

ORMVAO

Suite aux rencontres des deux territoires un programme d'action a été conçu et en cours de mise en œuvre selon les axes suivants:

- Appropriation de la loi par les acteurs locaux (10 ateliers réalisés /16 prévus);
- Initiation d'un protocole de suivi des ressources pastorales (PFE en cours de réalisation) ;
- Adaptation de la pratique d'Agdal aux changements climatiques (expérimentation sur un territoire en cours de préparation avec IRAM et IRD, TDRs réalisés en attente de financement);
- Problématique des extensions et opérationnalisation de la loi 113-13 (expérimentation sur un territoire en cours de préparation avec IRAM et IRD , TDRs réalisés en attente de financement).



Témoignage de la Tunisie

CRDA de Médenine et DG-FIOP

- Les débats ont mis en lumière les défis et les opportunités spécifiques à chaque territoire en ce qui concerne la gestion des espaces pastoraux, la mobilité des pasteurs, la gestion de l'eau et d'autres enjeux liés à l'agriculture et aux changements climatiques.
- Les trois territoires font face à des défis similaires, notamment liés aux changements climatiques, à la disponibilité de l'eau et à la coexistence entre les agriculteurs et les pasteurs, tout en ayant des contextes législatifs et institutionnels différents.



Les principaux points soulevés par les trois territoires

Médenine Tunisie

- L'équipement des puits avec des panneaux photovoltaïques est une stratégie d'adaptation au changement climatique efficace, déjà utilisée à Médenine.
- Malgré trois années de sécheresse et une faible pluviométrie, les parcours mis en défens ont montré de bons résultats dans diverses fonctions, dont l'écotourisme, les produits du terroir, la lutte contre la désertification et la biodiversité.
- La question de la compensation pour la mise en défens reste en suspens et devrait être instaurée sur le long terme (projet du code pastoral)

Ouarzazate Maroc

- Les discussions portaient principalement sur la mise en œuvre de la loi 113 et la planification d'actions, impliquant 52 organisations pastorales professionnelles.
- Le problème foncier a été évoqué, notamment les conflits entre délimitations administratives, cartes sociales et cartes de parcours.
- La mobilité des pasteurs et des usagers a été discutée, avec des questions sur qui décide de la mobilité et quel rôle jouent les autorités.
- Le cadre législatif et institutionnel a été abordé, notamment la tutelle des terres collectives par le Ministère de l'Intérieur et la nécessité d'amender les textes pour répondre aux besoins actuels.

ISERE France

- Les plans pastoraux territoriaux sont le résultat d'un découpage effectué par la région et reposent sur les collectifs locaux.
- L'Isère bénéficie d'un soutien financier substantiel, encourageant la collaboration. Les enjeux incluent le tourisme et la biodiversité.
- Les changements climatiques ont des conséquences sérieuses sur l'alpage de l'Isère, passant du fourrage vert au fourrage sec. L'eau devient un choix stratégique.
- La prédation par les loups est un problème, soulevant des questions sur la régulation et la biodiversité.

Témoignage de la Tunisie

CRDA de Médenine et DG-FIOP

Un défi majeur mis en lumière : la mise en place d'une loi pastorale

- **Complexité des enjeux:** Les questions liées à la gestion des terres pastorales sont complexes et multifacettes. Il est essentiel de prendre en compte les aspects fonciers, économiques, environnementaux, sociaux et culturels pour élaborer une loi pastorale complète et efficace.
- **Concertation et consensus:** Il peut être difficile d'obtenir un consensus parmi les différentes parties prenantes, notamment les éleveurs, les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les autorités locales et les organisations de la société civile. La concertation est essentielle pour élaborer une loi qui soit équitable et largement acceptée.
- **Ressources limitées:** La mise en place et la mise en œuvre d'une nouvelle loi exigent des ressources financières, humaines et techniques. Le gouvernement tunisien devra allouer les ressources nécessaires pour élaborer, promulguer et faire respecter la loi pastorale.



Témoignage de la Tunisie

CRDA de Médenine et DG-FIOP

Un défi majeur mis en lumière : la mise en place d'une loi pastorale

- **Éducation et sensibilisation:** Les communautés locales et les parties prenantes doivent être éduquées et sensibilisées aux dispositions de la nouvelle loi et à son importance. Cela peut nécessiter des campagnes d'information et d'éducation pour garantir une compréhension et une adhésion adéquates.
- **Application et mise en œuvre:** Une fois la loi en place, son application et sa mise en œuvre efficaces sont cruciales. Cela implique des mécanismes de suivi, de contrôle et de sanctions en cas de non-respect de la loi.
- **Changement de mentalité:** Les pratiques traditionnelles de gestion des terres pastorales peuvent être enracinées depuis des générations. Convaincre les communautés locales d'adopter de nouvelles approches de gestion durable peut représenter un défi culturel et social.
- **Défis environnementaux:** Les terres pastorales en Tunisie sont confrontées à des défis environnementaux tels que la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres. La loi pastorale devra intégrer des mesures pour faire face à ces problèmes.



Témoignage de la Tunisie

CRDA de Médenine et DG-FIOP

Un défi majeur mis en lumière : la mise en place d'une loi pastorale

Un projet de loi pastorale tunisienne a été élaboré dans le cadre d'une coopération entre le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, l'ICARDA et d'autres partenaires. Il a été élaboré pour combler une lacune dans la législation tunisienne en ce qui concerne la gestion des parcours, qui sont des terres pastorales essentielles pour l'élevage en Tunisie.



Le Contenu du Projet de Loi :

- Le projet de loi propose des dispositions générales et des définitions pour définir le cadre juridique de la gestion des parcours.
- Il établit une base foncière pour les terres pastorales, couvrant diverses catégories de terres de parcours, y compris les parcours collectifs, les terres de parcours privées, les sebkhas (zones humides), etc.
- Le projet de loi prévoit la création de comités consultatifs nationaux et régionaux pour les parcours et les systèmes pastoraux. Ces comités joueront un rôle essentiel dans la prise de décisions liées à la gestion des parcours.
- Il propose la création de groupements de développement pastoral pour organiser et soutenir l'activité pastorale tout en préservant les parcours.

1. Soumission des Parcours au Régime Forestier :

1. Le projet de loi propose des mécanismes pour soumettre certaines zones de parcours au régime forestier. Cela nécessite une délimitation précise, l'accord des ayants-droits, et un plan d'aménagement et d'exploitation.
2. Une convention entre l'autorité de tutelle et les parties prenantes est établie pour régler cette soumission.

2. Paiements pour les Services Environnementaux :

1. L'État, les établissements publics et les collectivités locales sont tenus de payer pour les services environnementaux rendus par les pâturages.
2. Ces paiements se font principalement en nature et sont réglementés par des conventions entre les parties concernées.

3. Préservation du Caractère Pastoral :

1. Le projet de loi insiste sur la préservation du caractère pastoral des terres de parcours et interdit leur privatisation.

Témoignage de la Tunisie

CRDA de Médenine et DG-FIOP

Un défi majeur mis en lumière : la mise en place d'une loi pastorale

- En résumé, le projet de loi pastorale tunisienne vise à mettre en place un cadre juridique solide pour la gestion durable des parcours en Tunisie, tout en reconnaissant leur importance économique, sociale et environnementale. Il cherche également à résoudre les problèmes auxquels ces terres sont confrontées et à encourager leur préservation.
- Ce projet de loi a besoin d'être testé et ajusté sur le terrain avant sa validation finale par les instances compétentes



Témoignage de la France

FAI

- A travers les échanges PastoReg, qu'est-ce qui vous a particulièrement marqué/ intéressé/ questionné dans les autres territoires :
 - Dans la gestion et la régulation du foncier pastoral dans le contexte de changement climatique
 - La force des organisations traditionnelles et la manière de les protéger dans des cadres législatifs modernes
 - La question du droit négocié
 - Dans les modes de structuration et d'organisation de la gestion du foncier et des ressources communes?
 - La rapports public / privé et le partage des questions d'intéret général



Témoignage de la France

FAI

- Quels enjeux au sein de votre territoire ces échanges ont-ils permis d'éclairer ?
 - Le fait que la LP72 et les PPT sont de bons outils de régulation, qui doivent être enrichis
 - La réponse des écosystèmes et des ressources en eau aux éléments du changement climatique, les nouveaux modes de préservation de ces ressources à mettre en œuvre (eau, luttés contre les pollutions dont atmosphériques...)
 - Les nouveaux éléments de régulation à mettre en place dans les accès au foncier et à la régulation des usages (rapport à la propriété privée de la société qui évolue très fortement)
 - La préservation de la santé humaine et animale dans ces conditions de changement
 - Sur ces bases; les éléments de régulation en concertation/droit/droit négocié
- Quelles actions avez-vous engagées ou souhaitez-vous engager au sein de votre territoire à partir des éléments discutés dans le cadre des rencontres de Ouarzazate et Médenine ?
 - Réflexions sur la pérennité des ressources et en premier des fourrages, puis de l'eau (collecte, prévention de l'évaporation...)
 - Besoin d'équipements stratégiques de gestion de l'eau potable des humains, voire de l'eau d'abreuvement des troupeaux et des chiens
 - Besoin de faire évoluer les référentiels de gestion (agronomique et sociale) des écosystèmes
 - La relation agro-pastoralisme avec la société et prévention des conflits
 - Gestion des flux de carbone





Prochaines étapes

Travaux complémentaires envisagés en 2023 au Maroc et en Tunisie

Délégations ORMVAO et CRDA Médenine/Tataouine ont exprimé leur volonté de bénéficier d'un appui méthodologique de la part des délégations françaises et tunisiennes ainsi que de la coordination pour faciliter la mise en œuvre de certaines activités de leurs feuilles de route

Maroc : concerne l'expérimentation de la mise en œuvre de la loi pastorale 113-13 à l'échelle locale -> enjeu pour l'ORMVAO d'inscrire cette expérimentation dans la mise en phase entre les orientations définies par la loi à l'échelle régionale et le renforcement des structures locales de gestion existantes dans les territoires au sein de la région.

Objectif : dégager une proposition conjointe de méthodologie d'accompagnement des acteurs l'élaboration d'un pacte territorial co-construit en lien avec l'opérationnalisation de la loi 113-13.

Présentation des résultats à Rabat AFD/Ministère Agriculture



Travaux complémentaires envisagés en 2023 au Maroc et en Tunisie

Tunisie : l'objet de la mission en Tunisie est de fournir un appui méthodologique visant à accompagner les dispositifs locaux de gestion des parcours (GDA et SMSA).

A ce titre, et sur proposition du CRDA, **un travail de concertation avec les acteurs des espaces de gestion des parcours collectifs** sera développé de manière à approfondir la caractérisation de cet espace, des enjeux liés au foncier pastoral et au changement climatique.

Une démarche d'accompagnement sera discutée pour permettre au CRDA d'accompagner la co-construction de règles de gestion locale durable qui s'inscrive dans le double objectif du projet de loi pastorale, celui d'une gestion plus durable et celui du renforcement des responsabilités des structures de gestion locale des parcours collectifs.

Présentation des résultats au Ministère de l'Agriculture et à l'AFD



Validation du plan du numéro « Regards sur le foncier »

- 1) **Rappel de l'origine de l'initiative et de la démarche d'expertise collective Pastoreg**
- 2) **Présentation des trois territoires :**
 - enjeux de régulation pastorale en lien avec le changement climatique
 - la politique foncière liée à la gestion des communs pastoraux
 - les enjeux d'adaptation et de mise en œuvre de la politique foncière dans les territoires
- 3) **Résumé des travaux des deux rencontres des territoires**
 - Résumé des travaux de Ouarzazate et de Médenine
 - Synthèse par thèmes abordés / analyse croisée par territoire : dynamique des ressources, organisation de la gestion, pratiques d'adaptation des éleveurs, statut du foncier des parcours collectifs, processus d'élaboration des politiques nationales de foncier pastoral
 - Analyses des apports de la méthode d'expertise collective engagée entre territoires
- 4) **Perspectives et enjeux identifiés par les territoires pour renforcer le dialogue, entre acteurs, structurer l'expertise collective, approfondir la recherche-action sur quelques thèmes clefs, et réaliser quelques investissements structurants dans les espaces pastoraux collectifs**
- 5) **Annexes: éléments des textes en vigueur ou en projet, cartes...**

Présentation des perspectives ouvertes à plus long terme : investir dans les innovations par les acteurs des territoires (Pastoreg 2)

4 axes :

1. Renforcement de l'expertise collective entre les territoires, comprenant le dispositif de « tiers lieux » qui oblige les progrès, incitent à la capitalisation des acquis et des expériences à l'égard du collectif PastoReg et des acteurs de chacun des territoires ;
2. Recherche appliquée et capitalisation des pratiques individuelles et collectives de gestion, d'adaptation et d'innovations au changement climatique.
3. Investissements pastoraux dans les territoires, permettant de tester des dispositifs, d'acquérir des références, d'équiper de manière coordonnée et adaptée ;
4. Diffusion des acquis et des connaissances.





Merci pour votre attention !